



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dg@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session ordinaire du 12 mars 2025, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-08-001 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 92-10-01 ET SES AMENDEMENTS.

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1^{ER} MAI 2025, SOIT À LA DATE DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ÉMIS PAR LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU.

Donné à Lac Sainte-Marie le 2 mai 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public concernant le règlement numéro 2024-08-001 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 2 mai 2025 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2^e jour de mai 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale